



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

**Etaient absents :**

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération N°2016/148

**Avenant n°1 à la convention pour l'utilisation par les services de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien de la station municipale de carburant.**

**M. le maire expose à l'assemblée :**

Depuis 2012, dans le cadre d'une convention liant la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) et la ville d'Ajaccio, la CAPA utilise quotidiennement la station essence située dans l'enceinte du centre technique municipal, route de MEZZAVIA. Ce dispositif, pratique et fonctionnel, autorisant un ravitaillement autonome est utilisé depuis plusieurs années par la CAPA qui n'a pas d'équivalence pour ses véhicules.

Les modalités d'utilisation ont été définies par la signature d'une convention entre les deux établissements publics :

- Délibération 2012/275 du conseil municipal de la ville d'Ajaccio en date du 27 novembre 2012.
- Délibération 2012/154 du conseil communautaire de la CAPA en date du 11 octobre 2012.

Conformément à l'article 10.2 de la convention de 2012, une nouvelle convention de mutualisation a été validée par le conseil municipal du 26 novembre 2015. Dans cette convention il a été indiqué que la prise d'effet de la mutualisation se ferait à la signature de la convention. Or, cette mutualisation est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En raison de l'absence d'exécutif début 2015 et de la réorganisation des services de la Ville, la situation n'a été régularisée qu'au conseil municipal du 26 novembre 2015.

Il convient par voie d'avenant et de modification de l'article 9 uniquement de préciser que la date d'effet est au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et non à la date de la signature de la convention.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser M. le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mutualisation.

D'autoriser M. le maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la délibération 2015/399 du conseil municipal du 26 novembre 2015 validant la convention de mutualisation avec la CAPA ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 mai 2016 ;

**AUTORISE M. le maire**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- A signer l'avenant n°1 à la convention pour l'utilisation par les services de la communauté d'agglomération du pays ajaccien de la station municipale de carburant.
- A signer tous les actes et documents se référant à cette affaire

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
(Suivent les signatures)

02A-212000046-20160530-2016\_148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016

Publication : 06/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**